



CULTURE

CCP
DIRECTION
GENERALE
DES
PATRIMOINES

Élections professionnelles 2014 CCP de la direction générale des Patrimoines

LE 4 DÉCEMBRE

JE VOTE CFDT-CULTURE

Nous revendiquons une modernisation de la gestion et des carrières favorable aux agents contractuels

Quelques avancées mais toujours de fortes attentes !

La CFDT, signataire de l'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels (accès à l'emploi titulaire, CDI automatique pour les agents ayant l'ancienneté requise, meilleur encadrement des cas de recours aux contrats) a toujours revendiqué un alignement des droits des contractuels à durée indéterminée sur ceux des fonctionnaires.

La CFDT-CULTURE milite pour la construction de garanties collectives et individuelles pour l'ensemble des contractuels de la fonction publique. A ce titre, elle revendique :

- de meilleures conditions d'emplois, notamment en termes de contrat ;
- un vrai déroulement de carrière (établissement de grilles pour tous les contractuels) et des évolutions professionnelles qui correspondent aux missions réellement exercées par les agents contractuels ;
- la mise en place d'un plan de lutte contre la précarité (qui complète le dispositif Sauvadet).

Les CDD à temps plein et pérennes doivent être privilégiés aux contrats à temps incomplets ou à répétition (de très courtes durées).

Les rémunérations sont également une priorité.

La CFDT-CULTURE a toujours revendiqué un élargissement des compétences des commissions consultatives paritaires

Trop d'agents contractuels ignorent encore l'existence des CCP, leurs rôles et attributions, ainsi que les modalités de saisine de ces commissions.

Les CCP transversales du Ministère sont aujourd'hui essentiellement des instances de recours, souvent limitées aux questions disciplinaires.

Il est indispensable que le périmètre de ces instances évolue pour que les bilans de gestion et l'évolution des conditions d'emploi des contractuels (fondement de recrutement des agents, durée des contrats, CDD, CDI, etc..) entrent aussi dans leurs champs de compétences. Celui-ci devrait être élargi, entre autres, aux questions des non-renouvellements des contrats des personnes investies d'un mandat syndical, ainsi qu'à de l'information sur les motifs de non reclassement.

cfdt-culture.org
cfdt@culture.gouv.fr



La CFDT-CULTURE sera particulièrement vigilante sur les perspectives d'avenir concernant :

- les évolutions de carrières des contractuels (élargissement du cadre de gestion des agents de l'administration aux établissements publics).
- la lutte contre la précarité qui touche de plus en plus les contractuels en CDD trop souvent considérés comme des variables d'ajustements et qui sitôt formés et opérants pour la collectivité ne sont pas réemployés par l'administration.
- le gâchis de compétences et les conditions de réemploi.
- les rémunérations qui ne sont pas à la hauteur des fonctions et des responsabilités confiées.

La CFDT-Culture militera enfin pour la mise en place d'un observatoire de la mobilité : pour que cesse le parcours du combattant des contractuels rémunérés sur les budgets des établissements publics qui peinent à obtenir la portabilité de leur contrat vers un autre établissement.

Pour que nous puissions porter et défendre vos justes revendications, le 4 décembre VOTEZ pour la liste CFDT-CULTURE

Collège A

Guillemette MOREL-JOURNEL

Odile BLANC

Hélène ORLATI

Marianne SIMOËS

Pour que cesse le parcours du combattant des contractuels



**AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**